

Le service social en faveur des personnels de l'Éducation nationale

Vous rencontrez des difficultés d'ordre professionnel, familial, financier, ou encore médical, vous pouvez vous adresser au *service social du personnel*.

A qui s'adresse-t-il ?

✎ À tous les personnels employés de l'Éducation nationale actifs ou retraités.

Ses missions

Dans le strict respect de la vie privée, fondée sur l'obligation du secret professionnel, l'assistante sociale en faveur des personnels vous propose :

- ✎ une écoute en toute confidentialité,
- ✎ des conseils,
- ✎ une aide,
- ✎ un soutien.

Ses domaines d'intervention

- ✎ L'information : législation sociale,
- ✎ le travail,
- ✎ la santé,
- ✎ l'économique,
- ✎ la vie familiale.

Vous pouvez contacter :
Estelle Girard-Guillaumot
Assistante sociale des personnels
12 bis boulevard Galliéni
89011 Auxerre Cedex
03.86.72.20.55
asper89@ac-dijon.fr